

DOCUMENT



n°

8115

Département de Meurthe-et-Moselle (54)

Commune de HAUCOURT-MOULAINÉ

*Rapport géologique réglementaire relatif
à l'agrandissement du cimetière communal*

S. BOULY

A la demande de la Sous-Préfecture de BRIEY, faisant suite à la délibération du Conseil Municipal de HAUCOURT-MOULAINÉ réuni en sa session du 28 avril 1981, nous nous sommes rendus sur le territoire de cette commune dans le but d'y réaliser l'enquête géologique réglementaire relative à l'agrandissement du cimetière. Notre visite a été effectuée le lundi 14 septembre 1981.

I - Etat des lieux

A) La commune

A.1 : Population

La commune de HAUCOURT-MOULAINÉ comptait au dernier recensement, une population de 4 517 habitants ; pour cette population, le nombre des décès au cours des cinq dernières années se répartissait ainsi :

1976 : 32	1980 : 25
1977 : 20	1981 : 14 (au 10 mai)
1978 : 22	
1979 : 16	

La moyenne annuelle est donc d'environ 23 décès.

A.2 : Alimentation en eau

La commune dispose d'une alimentation en eau autonome et capte des sources au lieu-dit "Fond de Moulainé", situées à 1 km environ au Nord-Est de la Mairie de Haucourt.

Ces sources sont des exutoires de la nappe du Bajocien inférieur. L'ensemble de l'agglomération bénéficie de l'adduction d'eau potable sous pression.

B) Le cimetière

B.1 : Etat actuel

Le cimetière actuel est situé à 350 m environ à vol d'oiseau à l'Ouest de la mairie, en bordure de la route de Chenières.

C) Dimensionnement

Si l'on admet une superficie de 5 m² par tombe, ce qui paraît être un maximum, toutes sujétions incluses (allées, etc.), une durée de rotation de quinze ans et une mortalité moyenne de 23 individus par an, la surface nécessaire serait de :

$$5 \times 15 \times 23 = 1\ 725\ \text{m}^2$$

La surface proposée étant de 1 500 m², le projet apparaît courtement dimensionné. Toutefois, une rotation du même type peut s'envisager dans le cimetière actuel, les conditions géologiques étant vraisemblablement identiques et dans ce cas, le projet serait suffisant.

On doit cependant considérer que les concessions sont fréquemment de type trentennal-cinquantennal et perpétuel. Si c'est le cas à Haucourt-Moulaine, il sera bon de prévoir des terrains d'une superficie plus importante que celle proposée, faute de quoi, un nouvel agrandissement deviendrait nécessaire dans les quinze ans à venir.

IV - Conclusions

Le site proposé pour l'agrandissement du cimetière communal de HAUCOURT-MOULAINNE répond aux caractéristiques suivantes :

- implantation sur les marno-calcaires du Bajocien supérieur ;
- pas de risques de contamination des eaux superficielles et très peu de risques pour les eaux souterraines ;
- durée de rotation de 15 ans.

En conséquence, les terrains proposés à notre investigation sont tout-à-fait aptes à recevoir l'agrandissement souhaité, mais leur superficie devrait être supérieure si la municipalité ne veut pas recommencer une procédure d'agrandissement dans les quinze années à venir.

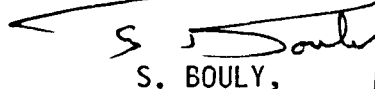
Vu,



L. DEMASSIEUX

Coordonnateur Départemental

Nancy, le 22 septembre 1981



S. BOULY,

Hydrogéologue agréé en matière
d'hygiène publique pour le
département de Meurthe-et-Moselle